



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – AEP POLE FORMATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par AEP PÔLE FORMATION, représenté par Mme PERES Fabienne. Toute réservation de formation vaut acceptation des présentes conditions de vente.

1. Réservation : pour les formations inter-entreprises, vous pouvez réserver vos places à l'avance en contactant votre interlocuteur commercial et en lui indiquant vos coordonnées, le cours, sa référence, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

2. Inscription : pour les formations inter-entreprises, l'inscription doit se faire sous forme d'un bulletin d'inscription par courrier ou scanné à AEP PÔLE FORMATION. Le bulletin d'inscription doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage ou référence AEP PÔLE FORMATION,
- Dates du stage,
- Montant de la commande.

En cas de financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), la notification de son nom, numéro d'adhérent, numéro de dossier. L'accord de l'OPCA devra nous être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client sera facturé et devra s'acquitter de l'intégralité du coût du stage. Dès réception du bulletin d'inscription, l'inscription est enregistrée.

Une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires inscrits. La convocation est envoyée par e-mail au stagiaire. A défaut elle est transmise à la personne en contact avec l'interlocuteur commercial.

3. Annulation : Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de quatorze jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant du cours. Pour sa part, AEP PÔLE FORMATION se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours

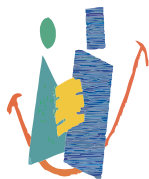
ou de problème technique. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et de nouvelles dates leur seront proposées.

4. Supports de cours : l'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite » L'article 41 de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituent une contrefaçon sanctionnées par les articles 425 et 429 du code pénal ».

5. Responsabilité : AEP PÔLE FORMATION s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de sa dirigeante, Fabienne PERES, ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de AEP PÔLE FORMATION. Mme PERES Fabienne n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou des stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires. AEP PÔLE FORMATION pourra en aucun cas être déclaré responsable de tout dommage matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Mme PERES Fabienne, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

6. Convention de formation : AEP PÔLE FORMATION, par le biais de sa dirigeante, Mme PERES Fabienne, est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – AEP POLE FORMATION

7. Facturation : tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

8. Conditions de règlement : nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte, un acompte de 30 % du montant de la formation doit être versé au moment de sa commande, sauf conditions spécifiques mentionnées sur le devis ou sur la convention.

9. Délais de paiement : en cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

10. Attribution de compétence : les contrats émis par Mme PERES Fabienne sont soumis au droit français. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de commerce de Toulon est seul compétent.

11. Communication : le client accepte d'être cité par AEP PÔLE FORMATION comme client de ses offres et services aux frais de AEP PÔLE FORMATION dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Information et liberté : conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées uniquement à cet effet.



Siège social 312 A Avenue Jean Monnet 83190 OLLIOULES
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 83 03825 83 auprès du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur